

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

& affluents

N° 35 (Trimestriel) | Juin 2020

p913055

sommaire

Actualités Meuse Aval 2 - Actualités des comités locaux 5
Carte d'identité 12 - Focus 14 - En bref + agenda 15

Nid de *Gallinula chloropus* – poule d'eau



Actualités Meuse Aval

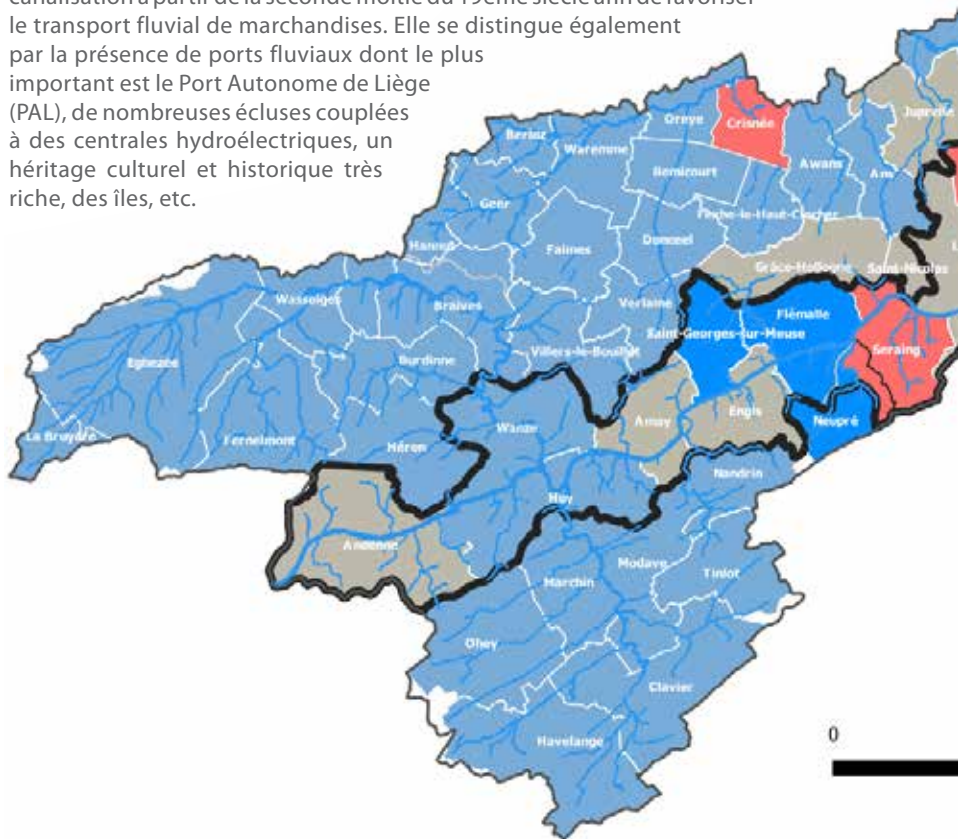
Lutte contre les dépôts de déchets sur les berges des cours d'eau

Le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents prospecte et travaille sur de nombreux cours d'eau. Cinq comités locaux sont actifs sur son sous-bassin versant couvrant les principaux affluents de la Meuse : la Meuhaigne, le Hoyoux, le Geer, la Berwinne, la Julienne et la Gueule.

La Meuse fluviale et ses affluents « secondaires » n'ont pas encore été inventoriés et la majorité des communes qu'ils traversent ne sont pas partenaires du Contrat de Rivière.

La Meuse est un cours d'eau transfrontalier prenant sa source en France à Pouilly-en-Bassigny, traverse la Wallonie et se jette dans la Mer du Nord à Haringvliet, aux Pays-Bas. La partie de la Meuse qui sillonne le territoire de la Meuse Aval est navigable et est considérée, à l'échelle de la Belgique, comme la Moyenne Meuse belge.

Elle s'inscrit dans un contexte différent de ceux des cours d'eau sur lesquels nous avons travaillé jusqu'à ce jour. Et qui dit nouveau contexte, dit nouveaux enjeux. En effet, la Meuse se caractérise par une activité industrielle dense qui a entraîné sa canalisation à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle afin de favoriser le transport fluvial de marchandises. Elle se distingue également par la présence de ports fluviaux dont le plus important est le Port Autonome de Liège (PAL), de nombreuses écluses couplées à des centrales hydroélectriques, un héritage culturel et historique très riche, des îles, etc.



Le CRMA a donc engagé un chargé de mission sur une période d'un an (2020) pour lancer le projet « Meuse fluviale ». Ce projet a pour objectifs d'étendre l'inventaire de terrain à la Meuse, d'Andenne à Visé, d'élaborer une méthodologie pour la réalisation de cet inventaire et d'étendre le CRMA aux 14 communes non-partenaires de la Meuse fluviale.



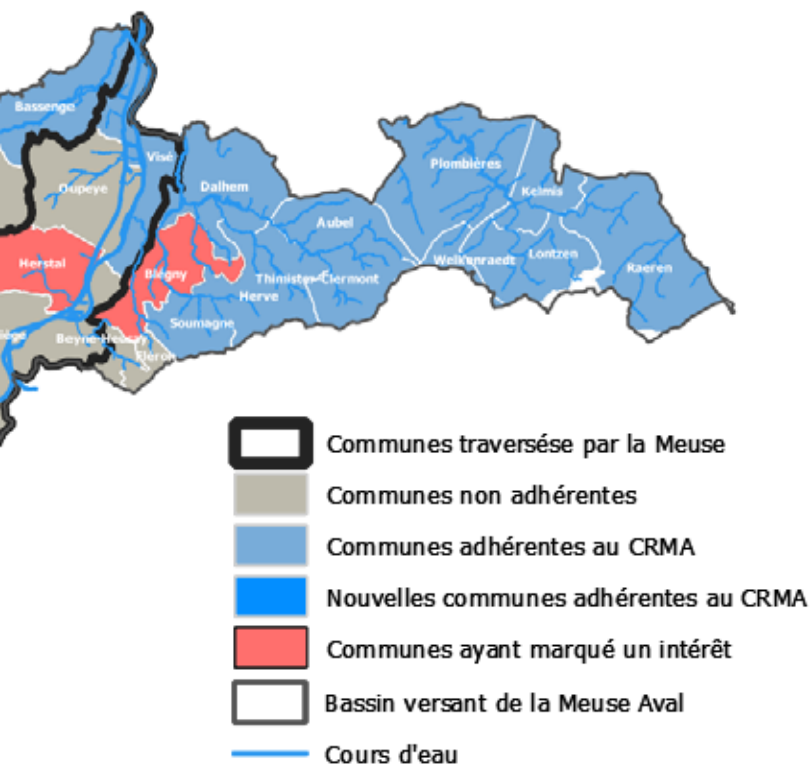
Meuse fluviale à Flémalle



Meuse fluviale à Flémalle



Meuse fluviale à Namêche



Aménagement d'une frayère dans la Meuse à Chokier, commune de Flémalle

Les populations piscicoles subissent de nombreuses pressions sur la Meuse suite à sa canalisation à partir de la seconde moitié du 19ème siècle. L'artificialisation des berges a provoqué la disparition de la majorité des habitats naturels. Or ils sont indispensables pour la reproduction et le développement de nombreuses espèces.

À l'initiative de l'association des pêcheurs à la ligne de Flémalle et environs, avec le soutien de la Maison Wallonne de la Pêche et de la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Meuse Aval, une frayère a été restaurée en aval de l'ancienne écluse de Chokier dans la commune de Flémalle.

Ce projet a pour objectif d'accroître les zones propices aux pontes des poissons phytophiles (déposant leurs œufs sur des plantes) et phytolithophiles (déposant leurs œufs sur des plantes mais également sur d'autres substrats, tels cailloux et graviers), et d'augmenter les capacités d'accueil pour les larves de poissons et les alevins (zone de refuge et de nourrissage). Il sera également bénéfique pour de nombreuses autres espèces (flore aquatique, batraciens, libellules, oiseaux, etc).

Le chantier, récemment finalisé, s'est déroulé en deux étapes. La première a débuté mi-mars avec la pose d'enrochements en vue de protéger la frayère des effets des crues et du batillage. La seconde s'est terminée en juin et consistait à végétaliser la frayère à l'aide de plants d'hélophytes de manière à recréer de nouveaux habitats.

Cet ambitieux projet, dont le coût est évalué à 25 000 €, a été financé grâce à un partenariat public/privé. La FHPSBMA, le fond piscicole de Wallonie ainsi que la commune de Flémalle, avec le soutien des entreprises locales Prayon et Revatech, mais aussi le GIMPE (Groupement des Industries et entreprises du bassin de la Meuse pour la Protection de l'Environnement) ont couvert l'entièreté des frais.



Actualités des comités locaux

1

Actualités du Comité Local Geer

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DES COURS D'EAU - DE LA PROVINCE DE LIÈGE AMÉNAGE SES COURS D'EAU

La Province de Liège a réalisé des travaux de réparation et d'aménagement du cours d'eau « La Longue Beek », sur le territoire de la Commune de Berloz.

La section d'écoulement était fortement réduite à cet endroit par l'affaissement des berges et le développement d'arbres dans le lit mineur du cours d'eau, ce qui provoquait des inondations fréquentes des propriétés en amont.

Afin de préserver et d'améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau, seuls les arbres problématiques ont été enlevés, et le lit du cours d'eau a été diversifié au moyen de pierres et par la création d'une banquette. La recolonisation naturelle par la végétation permettra une bonne intégration paysagère.



Commune de Berloz - Vue du site avant travaux



Commune de Berloz - Vue du site après travaux

Cette année, notre contrat de rivière a rejoint d'autres contrats de rivière de Wallonie proposant déjà ce projet qui rencontre un franc succès auprès des élèves et enseignant(e)s.

Depuis le 19^{ème} siècle, l'industrialisation croissante du bassin mosan a mené à la disparition du plus emblématique poisson d'eau douce de nos rivières, le saumon atlantique. Toutefois, une amélioration de la qualité des eaux de la Meuse dans les années 1980 a permis à une autre espèce de salmonidé migrateur, la truite de mer, de recoloniser la Berwinne à la frontière belgo-hollandaise. Ce constat encoura-

geant est à l'origine du projet « Meuse Saumon 2000 », né de la collaboration des universités de Namur et de Liège et du Service de la Pêche du SPW. L'objectif de cet ambitieux projet est de rétablir le cycle de vie complet du saumon atlantique dans le bassin de la Meuse.

Outre des travaux de grande envergure comme l'aménagement d'échelles à poissons et de stations d'épuration, chaque année, de nombreux petits saumons mosans issus de reproductions artificielles réalisées à la salmoniculture d'Erezée sont lâchés sur les principaux affluents salmonicoles wallons de la Meuse.





A leur échelle, les élèves ont eux-aussi l'occasion d'apporter leur pierre à l'édifice avec le projet « saumons en classe ».

Celui-ci dure environ deux mois durant lesquels l'animateur du contrat de rivière intervient à plusieurs reprises. La première animation en janvier consiste en l'installation d'un aquarium. Ensuite, les élèves observent le développement des œufs et des alevins. Ils sont ainsi sensibilisés à la qualité de l'eau, à la biodiversité de nos cours d'eau, aux impacts humains, etc. Ce projet offre en outre la possibilité à l'enseignant(e) d'aborder de nombreuses matières en lien avec les compétences de savoirs et de savoir-faire du programme scolaire. A l'issue

du projet, les alevins sont lâchés par les élèves dans un ruisseau adapté au saumon. Ils participent donc eux-aussi à la réhabilitation du saumon atlantique dans le bassin de la Meuse !

Les élèves de 5e primaire de l'école communale de St-Séverin (Nandrin) ont mené leur mission avec succès même si les circonstances sanitaires exceptionnelles liées au Covid19 ne leur ont malheureusement pas permis de lâcher eux-mêmes leurs petits protégés dans le Fond d'Oxhe.

Ce projet destiné au 3e degré de l'enseignement primaire vient donc s'ajouter à l'offre d'animations du CRMA disponible sur notre site internet ou sur demande.

Cette année encore, nous connaissons un printemps sec. Si les précipitations hivernales ont permis de recharger les nappes phréatiques, garantissant l'approvisionnement en eau de la population, à de rares exceptions près lorsque la demande a localement explosé, il n'en va pas de même de nos cours d'eau.

Autour du 15 mai, les cours d'eau du bassin de la Mehaigne ont ainsi vu leur débit passer sous la barre du débit considéré par les scientifiques comme nécessaire au maintien de leurs fonctions écologiques : épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité.

Le manque de pluie amène logiquement les riverains et les agriculteurs à faire usage de l'eau des rivières : irrigation, pulvérisation, abreuvement des animaux, arrosage, alimentation d'étangs, nettoyage de véhicules, etc.

Ce droit d'usage issu du Code civil ne concerne toutefois que les riverains, pour les besoins des parcelles riveraines, et ne peut nuire aux autres usagers. Il ne peut en outre se faire au moyen d'un pulvérisateur sans rupture hydraulique. Actuellement, seules les installations fixes ou qui nécessitent une modification du cours d'eau ou de ses berges requièrent une autorisation du gestionnaire compétent.



Pomper de l'eau dans les cours d'eau ?

Nos cours d'eau connaissent chaque année et de plus en plus fréquemment des périodes où leur niveau est bas. **Leurs débits sont alors inférieurs au seuil leur permettant d'assurer leurs fonctions écologiques** : épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité.

Les nombreux organismes qui les peuplent sont impactés : les pontes ne peuvent se développer, la nourriture et les habitats se font rares. **Prélever de l'eau dans un cours d'eau doit donc se faire avec discernement !**

Usages domestiques : arrosage, nettoyage de véhicule, alimentation de mare

Qui peut prélever de l'eau dans un cours d'eau et à quelles conditions ?

Vous pouvez prélever de l'eau :

- si le **cours d'eau borde ou traverse votre propriété**, et que cela ne nuit pas aux autres riverains (Code civil et "droit de riveraineté"),
- si le pompage direct de l'eau d'un cours d'eau, d'un étang et de toute eau de surface **n'a pas pour objectif de remplir la cuve d'un pulvérisateur ou de mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques** (Décret du 10/07/2013 et Arrêté du Gouvernement Wallon du 11/07/2013),
- et si une **autorisation** du gestionnaire de cours d'eau vous a été délivrée si les prélèvements sont réalisés au moyen d'installations fixes nécessitant des travaux sur le cours d'eau.

Usages agricoles : remplissage de citernes à eau



Alimentation d'un étang

Je suis autorisé(e) à pomper ...

Quand vais-je nuire au cours d'eau ?
Ai-je vraiment besoin de pomper de l'eau ?

- je peux visuellement évaluer si la hauteur d'eau et le débit de la rivière sont différents de d'habitude
- je peux suivre l'évolution de la situation du cours d'eau grâce aux données des appareils de mesure placés à divers endroits du territoire sur le site AQUALIM de la Wallonie : <http://aqualimenvironnement.wallonie.be>
- Si je constate une période de sécheresse, je dois m'interroger sur la pertinence de mon pompage.

Conclusion : vigilance, bon sens et citoyenneté sont nécessaires pour protéger la santé de nos cours d'eau !



Soucieux de sensibiliser les usagers à l'impact de cette pratique lorsque le débit du cours d'eau est insuffisant, le Comité local Mehaigne a invité les communes et les représentants du monde agricole de son bassin à informer la population sur cette question souvent ignorée.

Des panneaux ont été installés sur les sites de pompage connu et des posters mis à disposition des administrations.

Cette initiative a également été menée sur le bassin du Geer qui connaît la même problématique.

Conscient de l'utilité de certains usages, nous souhaitons toutefois inviter la population à faire preuve de discernement afin de ne pas aggraver les conséquences de la sécheresse pour les espèces et les habitats aquatiques. Certains pompages sont-ils essentiels ou ne peuvent-ils pas être postposés ?

Les changements climatiques accentuent la fréquence de telles sécheresses et nous imposent de revoir nos pratiques. Que l'on soit jardinier amateur ou agriculteur professionnel, des alternatives existent. Pourquoi ne pas les adopter ?

Conscient de cet enjeu, le SPW s'est récemment doté d'un « dispositif sécheresse pour la Wallonie ».

Ce dispositif rassemble diverses mesures comme la fixation de volumes de prélèvement maximum autorisés en eau souterraine, le contrôle des volumes prélevés, la création d'un indicateur d'humidité des sols, ou la validation d'une méthode de détermination d'un débit minimum biologique pour les cours d'eau.

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

En application du Décret du 10/07/2013 et de l'AGW du 11/07/2013, **depuis le 1er juin 2015**, il est **interdit** de prélever **directement** l'eau d'un cours d'eau, d'un étang ou de toute eau de surface pour remplir la cuve d'un pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques.

En matière de pompage, en vertu du Code civil et du "droit de riveraineté" : **le cours d'eau doit border ou traverser la propriété de l'usager** et l'exercice de ce droit de riveraineté ne peut nuire à celui des autres riverains.

Pour tout renseignement :

PROTECT'eau asbl : 081/ 72 89 92 - www.protecteau.be

Comité Régional Phyto : 010/ 47 37 54 - www.crphyto.be

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents asbl : 085/ 71 26 55 - www.meuseaval.be



FAVORISER LE RETOUR DE LA LOUTRE DANS LES BASSINS DE LA GUEULE ET DE LA BERWINNE

La loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est un mammifère protégé devenu rare en Région wallonne. Autrefois, l'espèce était pourtant présente sur l'ensemble des réseaux hydrographiques du pays. Sa population a fortement régressé il y a un siècle car elle a été considérée à tort, comme l'ennemie du pêcheur. Par la suite, la dégradation des habitats et la pollution ont amplifié cette désastreuse situation.

Pourtant, l'on constate que d'autres populations européennes sont en pleine progression, notamment à partir de la France (Massif central), de l'Allemagne mais aussi des Pays-Bas où la loutre a été réintroduite et est présente notamment dans la province du Limbourg.

La Gueule (qui s'écoule dans le Limbourg) et la Berwinne (à proximité de la frontière) sont donc dans une position stratégique quant à la recolonisation des cours d'eau belges. Très exigeante par rapport à la qualité de son habitat et de sa nourriture, la loutre constitue un excellent témoin de l'état de santé de nos rivières.

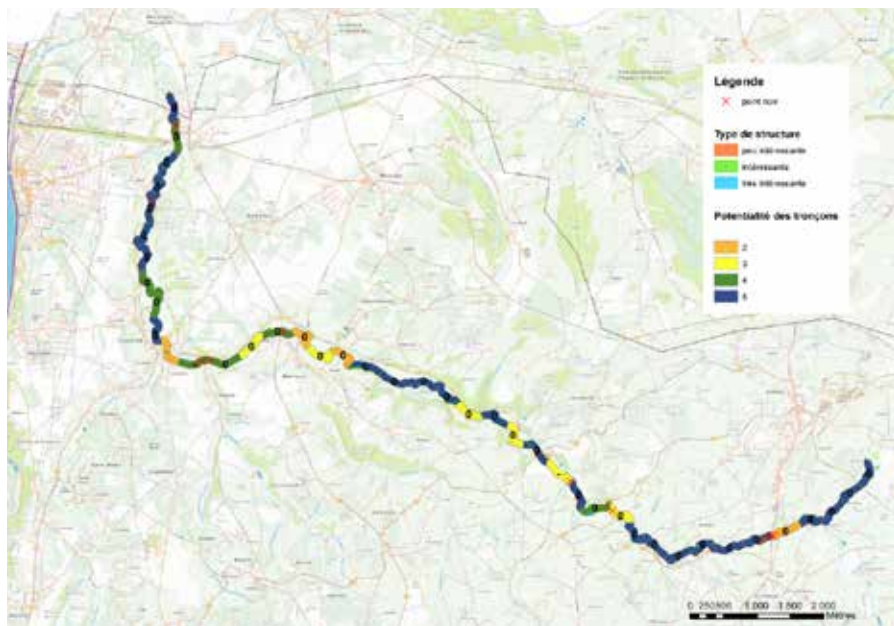
Les aménagements effectués pour sa protection favorisent tout un cortège d'espèces liées au cours d'eau.

Etroitement liée aux milieux aquatiques, elle peut se satisfaire de nombreux types de cours d'eau poissonneux, mais elle a besoin d'y trouver suffisamment d'abris pour se déplacer et se reposer en toute quiétude au cours de ses pérégrinations. Ceci est d'autant plus indispensable que son domaine vital est relativement étendu pour un mammifère de cette taille, atteignant jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres de rivières ou de canaux.

Pour favoriser le retour de la loutre en Wallonie, l'Unité de Zoogéographie de l'Université de Liège cartographie les abris potentiels (massifs épineux, terriers, tas de bois) ainsi que les aménagements de cours d'eau et d'ouvrages à envisager (passage sous les ponts, portions artificialisées) à l'échelle d'un bassin versant.

Sur base de cette cartographie, les biologistes de l'Ulg attribuent une cote illustrant le potentiel d'accueil de l'espèce à l'échelle de tronçons de de 500m de cours d'eau.





Bilan sur la Gueule...

Sur la Gueule, où la présence de zones humides et d'un cordon rivulaire sur la quasi-totalité du tracé constitue des atouts, la situation est très favorable. Deux tronçons sont toutefois problématiques : en amont de la route Charlemagne et aux alentours de l'étang du casino de La Calamine.

Pour combler ce problème, il serait approprié d'améliorer le cordon rivulaire et d'aménager de nouvelles structures, comme la plantation d'arbustes denses.

Et la Berwinne ?

La Berwinne a aussi un bon potentiel grâce à la présence de nombreux terriers de castors, 75% des tronçons sont de bonne qualité. Deux tronçons sont plus problématiques : en aval de Mortroux où il serait intéressant de densifier les arbustes présents et dans la traversée de Dalhem, du fait de son artificialisation quasi-totale.

Ce travail suggère une série d'actions qui pourraient être menées à l'échelle des bassins de la Berwinne et de la Gueule dans les prochaines années.



Carte d'identité

Le ruisseau de Melen



Son nom : le Melen

Sa longueur : 3,45 km

Sa source : le Melen prend sa source dans le bois de la rue du Parc-Hauzeur, au sud-est du de Melen sur le territoire de la commune de Soumagne, au nord de l'Autoroute A3. Il traverse le village de Melen où il est rejoint par le petit cours d'eau de Foncenalle

Affluent de : le Melen se jette dans le Bolland tout au nord de la commune de Soumagne, à la limite communale avec Herve. Le Bolland traverse la commune de Bleigny et rejoint la Berwinne dans le village de Dalhem pour se jeter ensuite dans la Meuse en aval de Visé

Catégories (gestionnaires) : non classé sur 500 mètres environ puis en 3ème catégorie dans le village de Melen (gestion

communale), le Melen passe en 2ème catégorie (gestion provinciale) jusqu'à la confluence avec le Bolland

Occupation du sol : principalement agricole avec prairies fauchées ou pâturées

Site Natura 2000 : Vallée du Ruisseau de Bolland (BE33005) en aval de la rue Valeureux Champs. Une des dernières vallées abritant encore des habitats typiques des fonds de vallées dans le pays de Herve : forêts rivulaires, mégaphorbiaies et sources pétifiantes, habitats pour le Martin pêcheur d'Europe, la Rousserolle verderolle, ou encore l'Hypolaïs icterine

Qualité de la Masse d'Eau (2017) : le Melen fait partie de la masse d'eau MV16R : Berwinne I

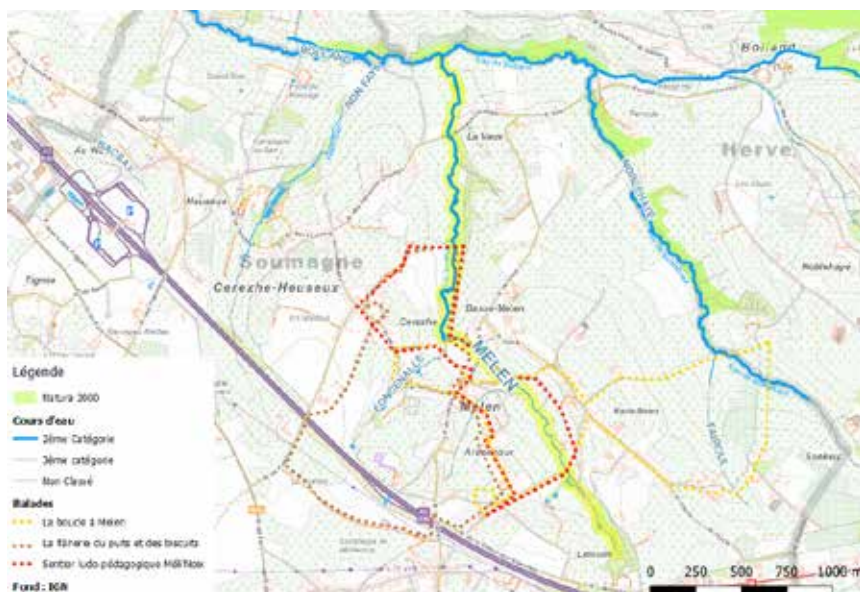
État écologique : moyen

État chimique : bon

Curiosité : « L'arbre à biscuit » est un vieux charme courbé par son grand âge mais qui, malgré tout, possède une ramure qui reverdit à chaque printemps . La légende raconte qu'en 1850, les regards de Catherine, une jeune ouvrière, et Simon, le fils bien instruit du moulin de Melen, se sont rencontrés dans le bois de Halleux (dit « bois de Melen »). Les conditions sociales différentes des deux amants les obligeaient à se voir en cachette au charme pour y manger des biscuits. Malgré la désapprobation des parents, l'histoire se termine bien, ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants...

Balades à proximité :

- circuit de 6,08 km « La boucle à Melen » au départ de la Place de l'Église Saint-Job dans le village de Melen
- balade de La flânerie du puits et des biscuits (<https://www.soumagne.be/index.php?pg=129>)
- sentier ludo-pédagogique Méli'Noix de l'école communale de Melen (<http://melinoix.ecsoumagne.be/>) : le sentier invite à vous arrêter à l'une des 10 bornes ludo-pédagogiques que les



focus

sur POURQUOI LES EAUX DE LA MEUSE SONT-ELLES SI LIMPIDES ?



© Lamiot



© L'Avenir - Heymans

Vous êtes nombreux à avoir constaté que depuis le confinement les eaux de la Meuse se sont éclaircies significativement. Certes la réduction de l'activité humaine et la baisse de la navigation en Meuse y sont pour quelque chose mais ne justifient pas à elles seules ce phénomène. En effet, la limpidité des eaux de la Meuse est le résultat d'un ensemble de facteurs.

Ils comprennent notamment les conditions météorologiques. Depuis la mi-mars, il n'y a plus eu de précipitation laissant place à une nouvelle période de sécheresse. Or, les pluies apportent des boues et la mise en suspension des sédiments rendant les eaux troubles voir de couleur cacao selon l'intensité de ces dernières.

La colonisation de la Meuse par le Corbicule asiatique (*Corbicula Fluminea* O.F. Müller, 1774) est également et incontestablement l'une des causes principales de cet éclaircissement. Il s'agit d'un petit mollusque invasif originaire d'Asie qui filtre l'eau et se nourrit de phytoplancton et de zooplancton. Sa présence était

déjà connue fin des années 80 où l'on dénombrait cinq à six individus par mètre carré. En 2012, plus de 700 individus ont été recensés et ce pour une même surface ! L'eau de la Meuse y est donc abondamment filtrée impactant même les populations de Gardon (*Rutilus rutilus* L.), un poisson indigène d'eau douce.

Au vu de cette clarté, de nombreuses trouvailles sont perceptibles. En témoigne la statue en bronze du «Colin Maillard» qui a été repêchée à Huy à hauteur du Quai de Namur au début du mois d'avril. Cette statue, qui était exposée à la collégiale, avait été volée en février 2014 et n'avait plus donné signe de vie.

On y a retiré également des trottinettes, des vélos, des caddies, des barrières nadars, etc.

En bref...

Placement des macarons « Ici commence la mer »



Reprise des inventaires des atteintes par l'équipe du CRMA



En bref + Agenda

Les coordinateurs du CRMA ont planché sur la rédaction des actions « PARIS » en venant en aide aux communes dans la collecte des données

En confinement : « des réunions pas comme les autres »



Les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.)

pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau français



Water service public SPW

Agenda

**PARTICIPEZ AU
GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS
26-27-28-29 MARS 2020
INSCRIVEZ-VOUS
REPORT AUX 24, 25, 26
et 27 septembre 2020**

Contactez-nous!

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SYLVIE MESSIAEN

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/52.09.36 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 44 communes et villes partenaires (Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlainne, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable: Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be



Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be